



FSU 93



PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ?

Au-delà des mots on attend les actes !

Dans le premier degré, quelle rentrée vivons-nous en Seine-Saint-Denis ?

Peut-être, enfin, une rentrée presque « normale », où les remplaçants ne sont pas tous mobilisés dès le 1er jour de classe, dans ce département hors normes, qui accueille par exemple 1400 stagiaires.

Et pourtant, les seuils d'ouverture de classe ne sont pas suffisamment respectés, et les effectifs augmentent dans les classes. Les postes de RASED, qui étaient 190 à avoir été supprimés entre 2007 et 2012, ne sont que 16 à être recréés, ce qui n'est que très peu perceptible dans les 826 écoles du département.

Le collectif de travail a été mis à mal dans les équipes enseignantes, d'abord par l'annualisation des 108h du ministre Darcos, puis par la réforme des rythmes scolaires. Il est temps de soutenir les équipes qui doivent retrouver des dynamiques d'élaboration collective. Nous demandons que les équipes qui ont un maître supplémentaire ne soient pas entravées par des injonctions de projets à rédiger et de comptes à rendre, mais qu'elles aient véritablement le temps de l'interrogation, du tâtonnement et des essais. Et il faut bien sûr supprimer les APC !

Enfin, si le nombre de stagiaires à suivre diminue pour chaque formateur, c'est parce que les enseignants débutants seront suivis cette année par des enseignants qui ne sont pas formateurs ! Mauvais choix, pour un département qui cumule déjà tant de difficultés !

Dans le second degré :

Certains chiffres valent tous les discours pour parler des conditions de la rentrée 2016 : comparée à la rentrée 2015, il y a 2500 collégiens et 4375 lycéen-nes en plus dans l'académie de Créteil et 23 postes d'AED et 2 postes de CPE en plus !

23 AED et 2 CPE pour quasi 7000 élèves de plus : la ministre de l'Education Nationale peut-elle dire que la rentrée se déroule sans aucun problème ?

A cela s'ajoute un nombre insuffisant de recrutement de professeur-e-s, CPE, AED, infirmier-e-s et une réforme globale du second degré caractérisée par une politique de gestion des flux d'élèves à moindre coût. Cette politique est à l'œuvre au collège et au lycée et s'appuie sur plusieurs leviers : réforme du collège, réforme du lycée de 2010, développement de l'autonomie, procédures d'évaluation, procédures d'orientation, suppression des redoublements... mais sans moyens.

Dans les lycées professionnels, le non-respect des horaires réglementaires en bac pro, prive les élèves et les enseignants de 2 000 heures de dotation, cela dégrade les conditions de travail et les conditions d'apprentissage. Les bacheliers de la voie professionnelle du lycée doivent avoir sur tout le territoire le même droit à l'éducation.

Concernant le service public d'information et d'orientation des élèves, le 9 juin 2016, le Conseil Départemental a annoncé la fin du financement des CIO départementaux dès 2016, le rectorat prenant à sa charge le financement pour cette année scolaire. Ces CIO offrent un service de proximité, en dehors des établissements scolaires. Il permet aussi à d'autres usagers, comme les étudiants, voire les adultes, de bénéficier de l'aide des conseillers d'orientation-psychologues. Ils assurent enfin un très important suivi des élèves allophones arrivant sur le département et des jeunes décrocheurs. Ce désengagement pourrait entraîner soit la reprise de ces huit CIO par l'État, soit leur fermeture. Or, la carte des CIO dévoilée par le Rectorat en avril ne compte que onze CIO d'État, alors que dix-huit sont ouverts aujourd'hui. Sept CIO pourraient donc fermer.

Et en matière d'EPS, nous réaffirmons la nécessité de se conformer aux lois pour le fonctionnement du Service Public de l'EPS dans le département : à savoir l'obligation pour les collectivités territoriales de fournir des dotations budgétaires et crédits pour l'accès de tous les élèves aux installations sportives afin que les horaires obligatoires et les programmes nationaux soient mis en œuvre dans tous les établissements.

À ce jour, les difficultés perdurent :

- La moitié des collégiens sont à plus de 20 minutes des installations sportives : ainsi malgré les transports scolaires les horaires nationaux de pratique des élèves ne sont pas respectés
- Le savoir nager obligatoire dans les textes nationaux n'est pas respecté : les disparités sont énormes dans les établissements allant parfois jusqu'à 80 % de non nageurs ?
- Pour les collèges neufs, l'accès aux stades et aux piscines nécessitera inévitablement l'octroi de dotations complémentaires s'ajoutant ainsi à celles des autres établissements impliquant une enveloppe budgétaire départementale plus importante.
- La réforme des rythmes scolaires du premier degré a impacté l'accès aux installations sportives : un bilan de la direction académique permettra de faire l'état des réalités, conformément au CDEN du 4 juillet 2014.

**Les discours officiels insistent sur la
bienveillance due aux élèves ; nous rappelons
que cette bienveillance commence par la
manière dont l'institution traite les Ecoles et
les équipes.**